

LIMOGES METROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2211-1 et L. 2212-10 ;
Vu la délibération n°21 du 20 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature à des personnes physiques, des services et des responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle ressources ;
CONSIDÉRANT que Mme Anne DEMERLIAT assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et responsable du Pôle ressources ;
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 2212-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Anne DEMERLIAT, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'exécution des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Tout bon de commande, y compris sous le régime SPICER, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit le prestataire reçu en sa qualité adhérent à L. 2212-4-45 de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Documents reçus et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de qualité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique ;
- États fins formalisés et demande de copie d'acte adressés au service de la publicité foncière ;
- Formulaires d'information déclarative relatifs aux ventes à titre onéreux portant sur des biens mobiliers et immobiliers (Formulaires 34570) ;
- Formulaires de demande de certificat d'urbanisme ;
- Formulaires de déclaration d'intention d'aliéner ;
- Procès-verbaux de bornage réalisés par les géomètres ;
- États liquidatifs de dépenses ;
- Demandes de précisions, compléments et informations supplémentaires (pour les candidatures, les offres, notamment bases, les offres, imputations et les offres manquantes) ;
- Equipement de négociations lorsque ces dernières sont automatisées ;
- Lettres de motivation et évaluation à remettre une offre pour les petits achats inférieurs à 40 000 € HT ;
- Rapports de présentation établis en application de l'article R. 224-4 du Code de la commande publique ;

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Anne DEMERLIAT, Directrice au sein du Pôle ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24664_DEMERLIAT.pdf
(.pdf, 155,9 Ko)

 TÉLÉCHARGER